

Forum de Quartier

Orée du Bois
Bords d'Oise

COMPTE-RENDU

Date : jeudi 1er juin 2023

Lieu : maison de quartier des Touleuses

Nombre de personnes rencontrées : 32

Intervenants / animateurs de la rencontre

- Jean-Paul JEANDON, maire
- Agnès COFFIN, adjointe au maire déléguée à la vie locale et à la jeunesse
- Françoise COURTIN, adjointe au maire déléguée à la santé, la prévention et la lutte contre la désertification médicale
- Elus de proximité : Claire BEUGNOT, Rachid BOUHOUC, Alexandra WISNIEWSKI
- Equipe de la maison de quartier : Hamid ZERKOUNE, responsable ; Audrey MAREC, ADL.
- Equipe de la direction de la santé de la Ville : Katia LE BOUGEANT, Mélissa MAHIEUX.

Les Forums de quartier, comment ça marche ?

- **Ouverts à tous et centrés autour de deux thématiques** - pour cette session, une seule thématique à titre exceptionnel
- **Trois Forums de quartier par an et par secteur :**
Hauts-de-Cergy/Trois-Bois, Orée du Bois/Bords d'Oise, Axe-Majeur/Horloge, Coteaux/Plaine/Grand-Centre.

LES OBJECTIFS DES FORUMS DE QUARTIER ?

- Informer et débattre de tous les sujets qui concernent la population pour produire ensemble des propositions,
- Partager ensemble l'expérience du quotidien dans les quartiers,
- Échanger directement avec les élus,
- Suivre l'ensemble des contributions,
- Former à la citoyenneté et se former au fonctionnement de la collectivité.

- Les propositions issues des Forums de quartier n'ont pas de valeurs décisionnelles. Chaque décision prise à la suite des Forums de quartier sera annoncée lors du Forum suivant.
- Chaque proposition fera l'objet d'un avis des élus sur la base d'une étude technique et budgétaire réalisée par les services municipaux.
- Certaines réponses aux questions par les habitants posées lors des Forums sont ajoutées a posteriori dans ce compte-rendu, en italique.
- La suite donnée à chaque proposition fera l'objet d'une communication lors du Forum suivant.



Santé à Cergy : parlons-en !

Contexte : Dans le cadre du renouvellement de son Contrat local de santé, la Ville a décidé de consacrer cette session de Forums de quartiers à la politique municipale de santé. Dans un premier temps, par des ateliers participatifs, le service santé de la ville recueille les attentes et demandes des habitants concernant la santé à Cergy et dans leurs quartiers. Dans un second temps, les élus et le service santé de la Ville présentent la politique municipale actuelle de santé.

Présentation de la politique de santé de la Ville

L'accès à la santé est une préoccupation majeure pour le maire et son équipe municipale. La ville de Cergy, comme à l'échelle nationale, traverse, subit une pénurie de médecin. La ville se mobilise pleinement afin d'apporter une réponse aux cergyssoises et cergyssois. Les services de la ville et l'équipe municipale travaillent activement pour apporter des réponses même si la santé n'est pas une compétence communale.

La politique de santé repose sur trois piliers : la prévention, la santé globale et la coordination avec les acteurs du territoire. Le contrat local de santé (CLS), dont le premier a vu le jour en 2011, est le fruit d'un travail collaboratif avec les partenaires du territoire et les habitants. Il a pour objectif général d'augmenter l'espérance de vie en bonne santé des Cergyssois. En 2020, le CLS a été décliné en 26 actions concrètes et fin 2022 92% de ces actions étaient réalisées. Parmi ces actions : des actions de dépistage et de prévention à destination de divers publics, la formation d'ambassadeurs du dépistage des cancers, le lancement du centre de santé en mai 2023.

Ce centre de santé est constitué de deux entités, l'espace santé Denis-Mukwege inauguré le 6 juin dernier et une Maison prévention santé. L'espace santé permettra d'offrir des possibilités d'exercice variées sur le territoire, la ville a fait le choix de soutenir la mise en place d'un espace de santé proposant un exercice salarié. Des secrétaires médicales s'occupent de tout le volet administratif de leur activité. A ce jour, l'espace santé comprend une infirmière, deux dentistes et une assistante dentaire, un dermatologue, une diététicienne, une psychologue et un ostéopathe.

>> [En savoir plus sur le contrat local de santé](#)

>> [En savoir plus sur l'espace santé Denis-Mukwege](#)

La commune n'a aucune possibilité d'influer sur les choix d'exercice de la médecine libérale. Les médecins libéraux ne peuvent se voir imposer ni contraintes d'installation, ni contraintes en lien avec le choix de leur patientèle.

Dans ce contexte, couplé à celui d'une pénurie nationale la ville propose :

- La mise en lien avec les promoteurs ou bailleurs disposant de locaux susceptibles d'accueillir une activité médicale
- L'acquisition par la ville de locaux susceptibles d'accueillir une activité médicale
- L'accompagnement des professionnels souhaitant réaliser des travaux d'aménagement.

Pour les déplacements des seniors sur des rendez-vous médicaux, la ville dispose d'un [service de transport à la demande](#) ouvert aux cergyssois à partir de 65 ans qui permet pour un coût de 2€ par trajet (4€ aller/retour) d'être pris en charge du lieu du domicile au lieu de consultation sur tout le territoire de l'agglomération.

QUESTIONS DES HABITANTS

• Qui finance et gère les centres médicaux ?

Réponse de l'élue : il fut une époque où les médecins géraient ces centres, aujourd'hui ce sont des sociétés privées, parfois mutualistes, qui les financent et les gèrent. En ce qui concerne l'espace santé Denis-Mukwege, la gestion est confiée à une association loi 1901 ; trois élus de la ville (deux de la majorité, un de l'opposition) siègent à son conseil d'administration.

La ville a financé le bâtiment de l'espace santé à hauteur de 2 millions d'euros et a reçu des subventions de la région, du département et de l'Agence régionale de santé.

• Avez-vous un décompte / des pourcentages de médecins dans chaque quartier ?

Réponse de l'élue : nous n'effectuons pas de comptage de ce genre. Il est possible que le sud de Cergy souffre davantage des départs des médecins car les médecins installés dans cette zone sont arrivés au moment de l'établissement de la Ville nouvelle et partent tous en même temps.

• Pourquoi pas une maison de santé aux Touleuses ?

Réponse de l'élue : Nous nous sommes engagés dans l'ouverture d'un centre de santé dans le quartier Axe-Majeur Horloge. Pour l'instant, il faut assurer que cet équipement se développe. Ce centre de santé est évidemment accessible aux habitants des Touleuses.

• N'y a-t-il pas possibilité de faire pression sur un propriétaire d'un cabinet médical qui refuse d'engager des travaux d'accessibilité PMR ?

Réponse de l'élue : Nous ne pouvons pas exercer de pressions à l'encontre d'une structure privée.

• L'accès au centre de santé sera-t-il réservé aux habitants de Cergy ?

Réponse de l'élue : Il n'est pas possible de réserver l'accès de l'espace santé aux seuls Cergyssois.